

L'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts et du Var vous convie à sa 36me Assemblée Générale qui se tiendra le



**SAMEDI 24 MAI 2025 A BRIGNOLES au GYMNASSE DU VABRE**

**Complexe Sportif Jean-Jacques Marcel – 5 bd Just Marie Raynouard**

**Stationnement : Parking du Vabre devant la salle polyvalente**

**Accueil à partir de 7 h 30** (café d'accueil offert par la Ville de Brignoles)

**Ouverture de l'assemblée à 9 h 00**



## Première partie

### **Allocutions de bienvenue :**

Président RCSC-CCFF Brignoles

Président AD.RCSC-CCFF.83

### **Assemblée Générale Extraordinaire : (vote à mains levées)**

Modification des Statuts (Annexe 1)

### **Assemblée Générale Ordinaire :**

Les Activités (*vote à mains levées*)

- Rapport Moral du Président
- Bilan des activités de l'année 2024 (Annexe 2)
- Résolutions et orientations pour 2025 (Annexe 3)

Les Finances (*vote à mains levées*)

- Bilan de l'année 2024 (Annexe 4)
- Bilan Prévisionnel 2025 (Annexe 5)
- Fixation du taux de cotisation pour 2026 (Annexe 6)

Election partielle des membres du Conseil d'Administration (Annexe 7)

## Deuxième partie

10 h 00 : Passage en revue des véhicules d'intervention

11 h 00 : Allocution de bienvenue du Maire de Brignoles

Allocutions du Président de l'AD83 et des Représentants de l'Etat et des Elus.

12 h 00 : Apéritif offert par la Ville de Brignoles sur le site du Gymnase du Vabre

13 h 00 : Cocktail déjeunatoire (sur réservation) à la Salle Polyvalente (Grand parking du Vabre)

***Les éventuelles questions à débattre lors de cette assemblée sont à adresser au siège avant le 7 mai 2025. Les questions non préparées ne seront pas débattues.***

**Le Président**

**Philippe Laureri**



## AG du 24 mai 2025 à BRIGNOLES RECOMMANDATIONS

### 1. VEHICULES

Les véhicules orange seront stationnés sur le **Parking du Vabre devant la salle polyvalente**. Il est indispensable de se munir de l'ORDRE DE MISSION du Maire sur lequel figurera le numéro d'immatriculation du véhicule et le nom des équipiers.

### 2. TENUES

Port de la tenue RECOMMANDE pour ceux qui la possèdent (et surtout pour ceux qui viendront avec le véhicule communal).

### 3. COCKTAIL DEJEUNATOIR par NOVARO : 30 € par personne

**Respectez** la date limite du 07/05/2025 pour vous inscrire.

***NB : Tout repas réservé est dû et sera facturé même si désistement de dernière minute. Aucune réservation ne sera faite sans le règlement ou le bon de commande de la Mairie.***

Pour accéder au cocktail, il faudra être muni du bracelet événementiel qui vous sera distribué à votre arrivée (à la table d'émargement).

<p><b>Pièces chaudes salées</b> <b>(1 de chaque par personne)</b> Pissaladière Mini pizza Cake olives et lardons Feuilleté figatelli Brochette de volaille au curry Cromesquis parmesan Beignets de courgettes Calamars panés</p>	<p><b>Anchoïade</b> Légumes, crème et croûtons</p> <p><b>Verrine</b> Guacamole, tomate, feta</p>	<p><b>Planche de fromages</b></p> <p><b>Desserts</b> Gâteaux de soirées <b>(3 par personne)</b></p>
<p><b>Pièces froides salées</b> <b>(1 de chaque par personne)</b> Sandwich magret fumé Brioche mini pan bagnat Brioche thon, mayonnaise, câpres Club jambon emmental Wrap poulet curry</p>	<p><b>Animation culinaire</b> Découpe de jambon cru Risotto</p>	<p><b>Boissons</b> Jus de fruits : orange, multifruits Sodas : coca cola, Ice tea Eau plate, eau gazeuse Vin blanc, rosé, rouge Café</p>



# AD.RCSC-CCFF.83

AG du 24 mai 2025 à BRIGNOLES

## POUVOIR

Date limite de réponse : 07/05/2025

Je soussigné : \_\_\_\_\_

MAIRE et/ou PRESIDENT de la RCSC et/ou du CCFF de :

**LA COMMUNE DE :** \_\_\_\_\_

**ADHERENTE A L'AD.RCSC-CCFF.83, DONNE POUVOIR :**

A LA COMMUNE DE \_\_\_\_\_ ADHERENTE A L'AD.RCSC-CCFF.83

A UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AD.RCSC-CCFF.83

POUR PROCEDER AUX VOTES LORS DE L'ASSEMBLE GENERALE DU 24 MAI 2025 à BRIGNOLES

*Conformément aux statuts : Seules auront droit de vote les communes adhérentes présentes. Les pouvoirs sont néanmoins admis et devront être adressés au siège, soit au nom d'une autre commune soit à un membre du Conseil d'Administration.*

*Le Président de l'Association fera alors la répartition des pouvoirs entre les membres du Conseil (sans que le mandataire puisse avoir plus de 5 pouvoirs).*

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"